



CAPD 7 Juin 2021 **Les élu-es du SNUipp-FSU** **vous rendent compte**

Un seul point à l'ordre du jour de cette CAPD : l'étude des recours suite aux 1ers refus de Temps partiel.

Une Capd dense et compliquée eu égard aux dossiers légitimes étudiés.

Le SNUipp-FSU en possession de la quasi totalité des dossiers a défendu pied pied chaque situation.

Lire la déclaration liminaire du SNUipp-FSU:

https://06.snuipp.fr/IMG/pdf/CAPD_7_Juin_declaration_liminaire_SNUipp-FSU.pdf

Il s'agissait d'étudier les recours de la première vague de refus de temps partiel.

- ▶ **49 collègues avaient été convoqués à un entretien.**
- ▶ **35 refus de temps partiel .**
- ▶ **21 recours de collègues ont été examinés.**

Le SNUipp-FSU en possession de la quasi totalité des dossiers a défendu pied pied chaque situation.

Nous avons redit au Dasen :

- Il n'est pas admissible de s'attaquer à un droit social (le temps partiel) pour pallier aux errements du ministère et notamment la baisse du nombre de places au concours. Il y a un total décalage entre les arguments mis en avant en lien avec le manque de personnels - qui oblige de fait à recruter des contractuels - et la baisse conséquente des places aux concours l'an prochain ! Incompréhensible et non admissible ! Pour le SNUipp-FSU, si besoin, il s'agira de recruter les candidats inscrits sur la liste complémentaire du CRPE.

- Incompréhension des collègues et sentiment total d'inéquité de traitement puisque malheureusement encore ce jour des collègues ont été amenés à nouveau à faire des recours pour la 3ème fois voire plus... Là encore les arguments - pas de suivi régulier des élèves, nombre de TP trop important dans l'école ou la circonscription (!), dysfonctionnement possible ... - mis en avant ne reflètent pas la réalité dans les écoles

où de très nombreux collègues exercent à TP sans difficulté particulière pour leurs élèves.

- Cela est aussi en lien avec les refus de disponibilité, de détachement, de rupture conventionnelle... mais aussi de changement de département. Des refus qui pour certains s'enchaînent ne laissant que peu de perspectives...

- "Surprise" aussi de voir que les motifs invoqués par l'IEN lors de l'entretien via la ou les cas cochées ne correspondent pas au motif invoqué dans le courrier officiel de refus signé par le Dasen. Il y a là une dichotomie qui n'a pas de sens et qui dénote, s'il en était besoin, la faiblesse des "arguments" mis en avant.

- D'autre part les refus ont été notifiés avant les résultats du mouvement et lorsque le motif indique "trop de TP" dans l'école ou la circo, nous nous interrogeons sur le fait que les résultats du mouvement ont été réellement pris en compte pour faire le point sur cette réalité dans les écoles.



Question aussi posée par le SNUipp-FSU concernant l'étude des demandes de la 2ème vague d'entretiens pour les TP (pour les collègues qui ont participé au mouvement) : le mouvement des TRS commence ce jour et nos collègues ne savent pas si leur TP est accordé.

REPONSE DASEN : les décisions seront notifiées en fin de semaine ou début de semaine prochaine. Avec étude des recours, si décision négative, lors de la Capd prévue le 2 Juillet.

Pour le Dasen les refus de TP se justifient par le manque de personnels dans le département qui sera réel à la rentrée 2021. Volonté de ne pas recruter encore des contractuels.

Le SNUipp-FSU est intervenu avec détermination sur tous les dossiers qui lui étaient confiés, en mettant en avant les arguments et situations de chacun-e.

Au final 2 temps partiel ont été acceptés par le Dasen et 5 dossiers sont en attente de pièces complémentaires avec, nous l'espérons, bon espoir de pouvoir aboutir.

Nous avons informé individuellement chaque collègue.